

# PRESENTATION

Le Certificat Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport (CPJEPS) «Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » (AAVQ) est un Diplôme d'Etat de niveau 3 inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

L'animateur d'activités et de vie quotidienne exerce sous la responsabilité fonctionnelle d'un référent, principalement titulaire d'un diplôme professionnel de niveau 4 minimum dans le champ de l'animation, du sport, de l'éducation ou du travail social, qui prescrit, valide et contrôle son action. Il est toutefois autonome dans les temps d'encadrement des activités qu'il anime; ses activités s'inscrivent dans le projet de la structure.

#### Secteurs d'activités :

Le titulaire du CPJEPS mention « Animateur d'Activités et de Vie Quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle » exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :

- Les **accueils collectifs** de mineurs (centres de loisirs, colonies de vacances...).
- ✓ Les **structures socioculturelles** (maisons de quartier, MJC, centres sociaux...).
- Les collectivités territoriales (services jeunesse et animation).
- Les **associations** et organismes d'animation.

# **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

La formation a comme objectif l'acquisition des compétences visées dans le référentiel de certification :

- Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
- Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle
- Participer au fonctionnement d'une structure organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle



# PRE-REQUIS

Etre titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS, PSC1 ou titre équivalent)



# MODALITES D'ACCES A LA FORMATION

Etre capable de prendre en charge en sécurité un groupe lors d'une activité éducative ou socioculturelle. Cette modalité est validée suite à une mise en situation professionnelle d'animation.

→ La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Afin de mettre en œuvre la prise en charge la plus optimale veuillez contacter le référent handicap.



#### **SELECTION DES CANDIDATS**

#### Un dossier d'inscription

Le dossier d'inscription sera à compléter en ligne avec un lien actif ici à partir du 3 février et jusqu'au 26 août 2025 délai de rigueur.

## **ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE**



## Des épreuves de sélection

Les candidats, qui remplissent les 2 premières conditions d'accès à la formation, sont convogués aux épreuves de sélection.

Les épreuves de sélection se dérouleront le mardi 02 septembre 2025.

Les épreuves consistent en une épreuve écrite et un entretien.



## **DUREE ET DEROULE DE LA FORMATION**

La formation se déroule en centre et en situation professionnelle dans une structure d'accueil (alternance).

#### La formation en centre

La durée de la formation hors alternance est de 406 heures.

Elle se décompose en session de formations en présentiel à Ile-Rousse et à distance.

La formation en centre peut être allégée au regard du profil du stagiaire.

#### La mise en situation professionnelle

Le stagiaire, dans la structure d'accueil, doit être en situation d'encadrement pendant 301 heures en FPC et 896 heures en apprentissage.

Total volume horaire en apprentissage: 1 302 heures

Total volume horaire FPC: 707 heures



# LIEU DE LA FORMATION

La formation se déroulera à Ile-Rousse, résidence Isola Celeste.



# DATES DE LA FORMATION

La formation est organisée sur 12 mois : du 08 septembre 2025 au 08 septembre 2026. Le positionnement est fixé les 11, 12 et 15 septembre 2025.

Le travail à distance se déroule tout au long de l'année.



## **PROGRAMME DE LA FORMATION**

Le programme de la formation est le suivant :

**BC1** : **Préparer et conduire en sécurité des activités éducatives** en direction de groupes au sein d'une structure proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

**BC2** : **Organiser et animer en sécurité la vie quotidienne** de groupe au sein de lieux d'accueil proposant des activités de loisirs et d'animation socioculturelle

**BC3** : **Participer au fonctionnement d'une structure** organisant des loisirs et des activités d'animation socioculturelle

#### >>> MOYENS MATERIELS ET HUMAINS

### **Moyens humains**

Les formateurs et intervenants sont des professionnels de la formation, et/ou des professionnels des activités physiques et sportives titulaires de qualifications dans leurs domaines d'intervention (STAPS/BPJEPS...)

### Moyens matériels

Les matériels mis à disposition des stagiaires sont les suivants : matériels pédagogiques classiques, matériels sportifs.



## **MODALITES DE CERTIFICATION**

Les modalités de certification se décomposent ainsi :

**BC 1 :** évaluation des compétences en **situation pratique** de conduite de séance et **présentation d'un dossier** présentant **trois préparations de séances d'activités** dont la séance conduite est issue

BC 2 : épreuve orale sur la base d'un document écrit personnel présentant deux actions d'animation de vie quotidienne encadrées dans sa structure d'alternance

BC 3 : épreuve orale sur la base d'un document écrit personnel portant sur sa structure d'alternance, son fonctionnement et sa contribution au fonctionnement de celle-ci

Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Est remise à l'issue de la formation une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

#### Certification partielle

Les blocs de compétence certifiés et validés par la Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) de Corse sont obtenus par le candidat qui peut certifier les blocs manquants en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation. Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme.

Le passage des Unités de Compétence (UC) se réalise devant un jury composé d'un membre de la DRAJES (Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) ainsi qu'un expert dans le domaine concerné. Ils évaluent si le candidat possède les connaissances et les compétences requises pour obtenir le BC. Cela garantit que les normes et les critères de qualité sont respectés dans l'attribution des certifications professionnelles

# >>> DISPENSES ET EQUIVALENCES

Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensé du(es) test(s) exigence(s) préalables à la mise en situation professionnelle et/ou obtient les UC correspondantes du CPJEPS mention "AAVQ" suivants :

	EPMSP (*)	BC(*) 1	ВС2	BC3
UC(*)1 du CPJEPS (**) mention animateur d'activités et de vie quotidienne	х			х
UC2 du CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne	x		х	
UC3 et UC4 du CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne	х	х		
UC3 ou UC4 du CPJEPS mention animateur d'activités et de vie quotidienne	x	Allègement de formation(***)		
Toute qualification inscrite à l'annexe II-1 du <u>code du sport</u> ou aux arrêtés dits de droits acquis	х			
BC 1 (RNCP36481BC01) et BC 4 (RNCP36481BC04) du CQP(*) animateur périscolaire RNCP36481	x			х
BC 3 (RNCP36481BC03) du CQP animateur périscolaire RNCP36481 et titulaire de l'un des certificats relatifs au secourisme mentionnés au a) de l'article 4	x	Allègement de formation (***) et dispense de production du document écrit. Pour la mise en situation professionnelle le candidat choisit la séance d'animation sur laquelle il est évalué. L'entretien s'appuie sur cette séance.		
BAFA(*) ou BAFD(*)	X uniquement le b)			
BAFA ou BAFD justifiant de 168 heures minimum d'animation effectuées après l'obtention de celui-ci.	X uniquement le b)		Allègement de formation (***) et dispense de production du document écrit. Pour la présentation orale, le candidat présente l'action de son choix.	

- (\*) EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- (\*) UC : unité capitalisable
- (\*) BC : bloc de compétences
- (\*) CPJEPS: certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport
- (\*) CQP: certificat de qualification professionnelle
- (\*) BAFA: brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur
- (\*) BAFD : brevet d'aptitude aux fonctions de directeur.
- (\*\*) Le CPJEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne » RNCP 32369 est réputé équivalent au CPJEPS mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle », il ne sera pas délivré de parchemin correspondant.
- (\*\*\*) Les allègements de formation précisés dans le tableau sont établis lors du positionnement et ne présagent pas des allégements qui pourraient être obtenus au titre du parcours personnel du candidat.

#### >>> COUT DE LA FORMATION

# Frais d'inscription aux épreuves de sélection

30 € TTC à joindre au dossier d'inscription

#### Coûts pédagogiques de la formation complète en centre

7 500 € TTC (Soit 12,00€ l'heure de formation)

## >>> PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

## Formation professionnelle continue

La formation peut être prise en charge au titre de la formation professionnelle continue.

#### **Apprentissage**

Pour les candidats âgés de 16 à 29 ans révolus, cette formation est accessible par la voie de

l'apprentissage. NPEC : 6 802 €

Organisme de formation/CFA: Hand Jeunesse Ile-Rousse

N° déclaration d'activité : 94202130920 N° de Siret : 808 3000 16000 17 APE : 9499Z

Code RNCP: RNCP39927

https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39927/

## L'essentiel

<u>=</u>	Nomenclature du niveau de qualification	Niveau 3
(iii)	Code(s) NSF	335 : Animation sportive, culturelle et de Loisirs
$(\equiv)$	Formacode(s)	44067 : Animation socioculturelle
	Date d'échéance de l'enregistrement	29-11-2029

#### CONTACT

Pour tout renseignement complémentaire, notamment pour la prise en charge de la formation, vous pouvez contacter le Hand Jeunesse Ile-Rousse :

CFA Hand Jeunesse Ile-Rousse, Lotissement Erbajola, 20226 BELGODERE

<u>Directeur du CFA, responsable pédagogique de la formation et référent mobilité</u> **MAGNE Adrien** - Tel. 06 12 76 01 08 - of.hjir@gmail.com

<u>Référent pour les personnes en situation de handicap</u> **GARCIA Estelle** - 06 25 57 16 22 - estelle.garcia@ymail.com

# **ACCES AU DOSSIER D'INSCRIPTION EN LIGNE**



#### TELECHARGER LE GUIDE DU FINANCEMENT DE LA FORMATION



